

Synthèses

Janvier 2013



L'essentiel & plus encore

L'Observatoire Economique et Social

Les prévisions démographiques et financières du régime des non-salariés agricoles pour la période 2012-2016

Le solde du régime des non-salariés agricoles, toutes branches confondues, est déficitaire de 1,3 milliard d'euros en 2011. Ce déficit, imputable principalement à la branche retraite, devrait diminuer sur la période 2012-2016 en raison d'une progression plus rapide des produits par rapport aux charges. Le solde du régime des non-salariés agricoles se détermine en fonction des charges et des produits. En 2011, les prestations légales représentent 85% des charges et les cotisations sociales, 14% des produits.

Une croissance plus rapide des produits par rapport aux charges entre 2012 et 2016

Le montant des charges (toutes branches confondues) du régime des non-salariés agricoles représente 19,3 milliards d'euros en 2011 (tableau 2). Il progresserait au rythme annuel moyen de 0,7 % entre 2012 et 2016.

Les prestations légales versées par le régime des non-salariés agricoles totalisent 16,3 milliards d'euros et représentent 85 % du montant total des charges en 2011. Sur la période 2012-2016, ce montant progresserait au rythme annuel moyen de 0,3 %. Cette évolution des prestations légales, ajoutée à la montée des charges techniques et diverses, contribue à la croissance des charges de ce régime.

Les produits ou recettes du régime des non-salariés agricoles (toutes branches confondues) s'élèvent à 18 milliards d'euros en 2011 (tableau 2). Ils augmenteraient au rythme annuel moyen de 1,2 % entre 2012 et 2016.

Ces recettes sont constituées à 21 % par le montant de compensation démographique de 3,8 milliards d'euros en 2011. En 2016, le montant perçu au titre de la compensation démographique représenterait 17,6 % des recettes du régime. Le régime des exploitants agricoles voit ses recettes de compensation baisser en raison de la suppression de la compensation pour la branche maladie en 2011. L'amélioration du ratio cotisants/bénéficiaires va entraîner la baisse des montants perçus au titre de la compensation démographique entre 2012 et 2016. En effet, les effectifs de cotisants diminuent moins rapidement que ceux des bénéficiaires de pensions vieillesse.

Les cotisations sociales émises au titre du régime des non-salariés agricoles, hors prises en charge par l'Etat, d'un montant de 2,5 milliards d'euros en 2011, représentent 14 % des recettes. Une progression est prévue sur la période 2012-2016 à un rythme annuel moyen de 4,1 %.

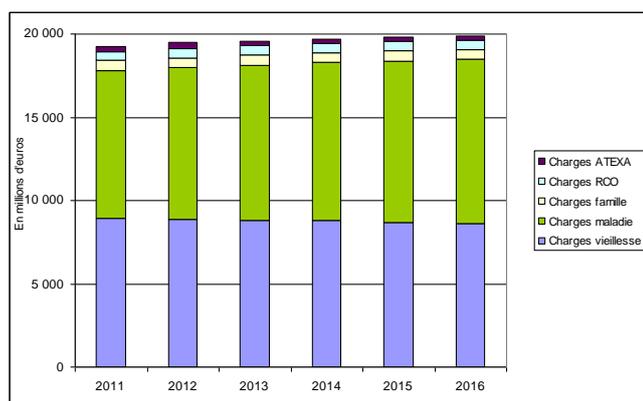
Tableaux 1 et 2
MONTANTS ET EVOLUTION DES CHARGES ET DES PRODUITS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES
PERIODE 2011-2016

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2011	Prévisions				
		2012	2013	2014	2015	2016
Charges	19 262,1	19 472,2	19 543,4	19 708,4	19 798,4	19 902,3
Dont prestations légales	16 309,4	16 402,5	16 473,8	16 527,1	16 532,2	16 538,1
Produits	17 993,0	18 280,3	18 714,2	18 905,1	18 995,6	19 081,3
Dont cotisations sociales	2 536,6	2 727,2	2 939,5	3 072,0	3 070,2	3 096,5
Dont compensation démographique	3 776,5	3 765,5	3 651,1	3 558,6	3 454,7	3 317,1
Dont contribution généralisée	1 147,6	1 167,5	1 199,0	1 240,8	1 273,1	1 317,7
Dont impôts et taxes affectées	7 924,1	7 713,3	8 157,7	8 167,4	8 187,5	8 213,3
RESULTAT NET	-1 269,1	-1 191,9	-829,2	-803,3	-802,8	-820,9

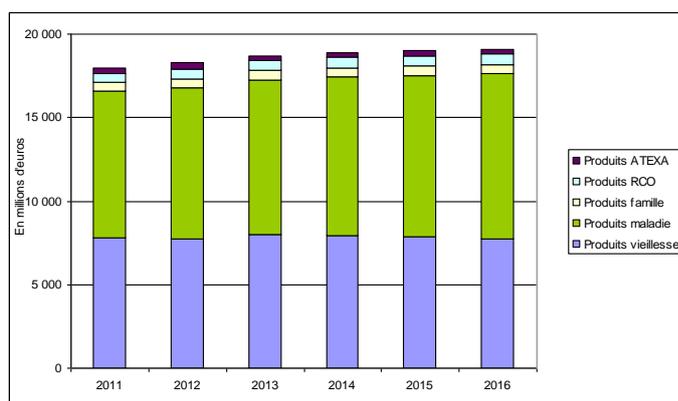
Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	2011/20 10	Prévisions				
		2012/20 11	2013/20 12	2014/20 13	2015/20 14	2016/20 15
Charges	- 0,7 %	1,1 %	0,4 %	0,8 %	0,5 %	0,5 %
Dont prestations légales	- 1,0 %	0,6 %	0,4 %	0,3 %	0,0 %	0,0 %
Produits	- 0,1 %	1,6 %	2,4 %	1,0 %	0,5 %	0,5 %
Dont cotisations sociales	- 2,3 %	7,5 %	7,8 %	4,5 %	-0,1 %	0,9 %
Dont compensation démographique	- 23,5 %	-0,3 %	-3,0 %	-2,5 %	-2,9 %	-4,0 %
Dont contribution généralisée	1,4 %	1,7 %	2,7 %	3,5 %	2,6 %	3,5 %
Dont impôts et taxes affectées	21,5 %	-2,7 %	5,8 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %
RESULTAT NET	- 8,4 %	-6,1 %	-30,4 %	-3,1 %	-0,1 %	2,3 %

Source : MSA

Graphique 1
REPARTITION PAR BRANCHE DU MONTANT DES CHARGES DU
REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES
PERIODE 2011 A 2016



Graphique 2
REPARTITION PAR BRANCHE DU MONTANT DES PRODUITS DU REGIME
DES NON-SALARIES AGRICOLES
PERIODE 2011 A 2016



Source : MSA

Progression annuelle moyenne de 0,3% des prestations légales versées par le régime des non-salariés agricoles

Le montant des prestations légales versées par le régime des non-salariés agricoles (y compris la RCO) s'élève à 16,3 milliards d'euros en 2011, en baisse de 1 % par rapport à 2010. Ce montant se partage entre les prestations légales des branches maladie, accidents du travail des exploitants agricoles (ATEXA), famille, retraite et RCO. Les prestations légales devraient augmenter progressivement pour s'établir à 16,5 milliards d'euros en 2016, soit une augmentation annuelle moyenne de 0,3 % entre 2012 et 2016 (tableaux 4 et 5). Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des dépenses maladie, principal branche contribuant à la croissance des prestations légales versées par le régime des non-salariés agricoles.

Le montant des prestations légales de la [branche maladie-maternité-invalidité](#) versé en 2011 est de 6,9 milliards d'euros. Ce montant devrait augmenter progressivement pour atteindre 7,5 milliards d'euros en 2016, soit une progression annuelle moyenne de 1,8 %.

Cette croissance devrait être portée principalement par les prestations maladie exécutées en établissements (privés, publics et médico-sociaux), en augmentation de 4,7 % en 2012 et 2,6 % en 2013.

Les prestations légales de la [branche accidents du travail des exploitants agricoles \(ATEXA\)](#) d'un montant de 0,09 milliards d'euros en 2011 atteindront 0,1 milliard d'euros en 2016, soit une progression annuelle moyenne de 3,8 % entre 2012 et 2016. La croissance des montants de prestations ATEXA devrait être portée principalement par les prestations d'incapacité permanente. En 2011, ce montant augmente de 16,3 % et poursuivrait sur la même tendance jusqu'en 2016.

Pour la [branche famille](#), le montant 2011 versé aux bénéficiaires est de 0,37 milliard d'euros et diminuerait progressivement pour s'établir à 0,36 milliard d'euros en 2016, soit une baisse annuelle moyenne de 0,6 % entre 2012 et 2016.

Cette diminution s'explique principalement par la baisse prévisionnelle du nombre de familles bénéficiaires de prestations au rythme annuel moyen de 3,9 % (graphique 3), compensée en partie par l'effet de la revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF) et de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

[Pour les prestations légales retraite](#), le régime des non-salariés agricoles a versé 8,5 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2011. Ce montant diminuera progressivement pour s'établir à 8,1 milliards d'euros en 2016, soit une baisse annuelle moyenne de 1,0 % entre 2012 et 2016. Cette diminution des montants sur la période 2012-2016 résulte de la réforme des retraites et de l'évolution démographique des pensionnés de droits propres.

Pour la [branche retraite complémentaire obligatoire](#), le montant des prestations qui s'élève à 0,48 milliards d'euros en 2011, devrait augmenter progressivement pour s'établir à 0,5 milliards d'euros en 2016, soit une augmentation annuelle moyenne de 1 % entre 2012 et 2016. Cette augmentation sur la période 2012-2016 des montants de la branche RCO s'explique d'une part, par l'effet de la revalorisation des pensions et d'autre part, par la réforme de la réversibilité des droits gratuits.

Tableau 3
MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES
PERIODE 2011 A 2016

Prestations légales non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2011	Prévisions				
		2012	2013	2014	2015	2016
Maladie-maternité-invalidité-décès	6 860,4	7 023,9	7 148,3	7 256,0	7 370,6	7 491,6
Accident du travail et maladie professionnelle	92,3	98,4	101,6	104,7	107,9	111,0
Famille	365,9	366,5	363,4	360,4	358,0	355,9
Retraite	8 515,2	8 426,6	8 369,3	8 309,5	8 197,6	8 079,7
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base)	15 833,8	15 915,5	15 982,6	16 030,7	16 034,1	16 038,1
Retraite Complémentaire Obligatoire	475,6	487,0	491,2	496,5	498,2	500,0
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (avec RCO)	16 309,4	16 402,5	16 473,8	16 527,1	16 532,2	16 538,1

Source : MSA

Tableau 4
HYPOTHESES D'EVOLUTION DES MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES
PERIODE 2011 A 2016

Prestations légales non-salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	2011/2010	Prévisions				
		2012/2011	2013/2012	2014/2013	2015/2014	2016/2015
Maladie-maternité-invalidité-décès	-1,8 %	2,4 %	1,8%	1,5 %	1,6 %	1,6 %
Accident du travail et maladie professionnelle	-5,1 %	6,7 %	3,2%	3,1 %	3,0 %	2,9 %
Famille	-0,9 %	0,2 %	-0,9%	-0,8 %	-0,7 %	-0,6 %
Retraite	-0,3 %	-1,0 %	-0,7%	-0,7 %	-1,3 %	-1,4 %
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base)	-1,0 %	0,5 %	0,4%	0,3 %	0,0 %	0,0 %
Retraite Complémentaire Obligatoire	1,0 %	2,4 %	0,9%	1,1 %	0,3 %	0,4 %
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (avec RCO)	-1,0 %	0,6 %	0,4%	0,3%	0,0%	0,0 %

Source : MSA

Progression annuelle moyenne de 4,1 % des cotisations sociales émises au titre du régime des non-salariés agricoles

Les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles, hors prises en charge par l'Etat et impôts et taxes affectées, totalisent un montant de 2,5 milliards d'euros en 2011 (tableau 6).

Ce montant devrait atteindre 3,1 milliards d'euros en 2016, soit une augmentation annuelle moyenne de 4,1 % entre 2012 et 2016.

Cette progression du montant des cotisations sociales est liée aux hausses des revenus agricoles survenues en 2010 et 2011. L'augmentation du revenu agricole sur deux années impacte l'évolution de l'assiette de cotisations des exploitants agricoles. Compte tenu du poids important des assiettes calculées en moyenne triennale (83%), une hausse d'assiettes très élevée est attendue en 2012 et 2013. L'année 2014 conserverait une hausse plus modérée grâce aux exploitants clôturant leur compte au premier semestre et leur assiette serait encore marquée par les hausses de revenus d'entreprise en 2010 et 2011.

Pour la branche retraite, l'augmentation progressive des taux de cotisation, destinée à financer l'avancée des départs en retraite à 60 ans des carrières longues, entraînerait une tendance d'accroissement de cette branche (rythme annuel moyen de 3,7 % entre 2012 et 2016).

Pour la branche ATEXA, le montant des cotisations en 2011, s'élève à 0,17 milliard d'euros. Il devrait augmenter en 2012 de 22,9 %. Cette augmentation se justifie par un ajustement de 24,5 % du taux de la cotisation destiné au relèvement du taux d'approvisionnement des rentes d'incapacité permanente et au financement du régime. En 2013, le montant diminuerait de 1,8 % et augmenterait de 0,1 % en 2014. En 2015, il baisserait de 9,3 % en raison de la fin de cette mesure de redressement du régime, et augmenterait de 0,1 % en 2016.

Le montant 2011 des cotisations sociales de la RCO s'élève à 0,31 milliard d'euros et devrait augmenter en 2012 de 5,2 % en raison de l'affiliation des collaborateurs et des aides familiaux. Puis sur la période 2013 – 2016, cette augmentation devrait se poursuivre au rythme annuel moyen de 2,7 % pour s'établir à 0,37 milliards d'euros en 2016.

Tableau 5
MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES
PERIODE 2011 A 2016

COTISATIONS SOCIALES Non-salariés agricoles – Toutes branches (montants en million d'euros)	2011	Prévisions				
		2012	2013	2014	2015	2016
Maladie-maternité-invalidité-décès	723,3	784,4	861,5	906,8	910,3	917,5
Accident du travail et maladie professionnelle	170,0	208,8	205,0	205,2	186,2	186,3
Famille	325,0	354,9	394,1	417,0	418,2	421,1
Retraite	1 000,3	1 044,4	1 125,1	1 177,7	1 187,0	1 199,4
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (régime de base)	2 218,5	2 392,5	2 585,7	2 706,8	2 701,7	2 724,3
Retraite Complémentaire Obligatoire	318,1	334,8	353,8	365,2	368,5	372,2
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	2 536,6	2 727,2	2 939,5	3 072,0	3 070,2	3 096,5

Source : MSA

Tableau 6
HYPOTHESES D'EVOLUTION DES MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES
PERIODE 2011 A 2016

COTISATIONS SOCIALES Non-salariés agricoles – Toutes branches (évolution annuelle)	2011/201 0	Prévisions				
		2012/201 1	2013/201 2	2014/201 3	2015/201 4	2016/201 5
Maladie-maternité-invalidité-décès	-3,1 %	8,5 %	9,8 %	5,3 %	0,4 %	0,8 %
Accident du travail et maladie professionnelle	2,8 %	22,9 %	-1,8 %	0,1 %	-9,3 %	0,1 %
Famille	-4,5 %	9,2 %	11,0 %	5,8 %	0,3 %	0,7 %
Retraite	-3,5 %	4,4 %	7,7 %	4,7 %	0,8 %	1,0 %
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (régime de base)	-3,1 %	7,8 %	8,1 %	4,7 %	-0,2 %	0,8 %
Retraite Complémentaire Obligatoire	3,9 %	5,2 %	5,7 %	3,2 %	0,9 %	1,0 %
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	-2,3 %	7,5 %	7,8 %	4,5 %	-0,1 %	0,9 %

Source : MSA

Recul démographique au régime des non-salariés agricoles

Sur la période 2012-2016, la population des bénéficiaires de prestations maladie diminuerait à un rythme annuel moyen de 3,6 % (graphique 3). Cette évolution négative s'explique par la baisse tendancielle du nombre d'assurés actifs et retraités au régime des non-salariés agricoles. La baisse du nombre d'assurés actifs est liée d'une part à celle du nombre de chefs d'exploitation, et d'autre part au développement de la pluriactivité qui peut générer une protection en maladie dans un autre régime de protection sociale dès lors que l'activité agricole devient minoritaire.

Entre le 1er juillet 2011 et le 1er juillet 2012, la population retraitée des non-salariés agricoles diminuerait de 2,9 %, passant de 1,69 million de bénéficiaires au 1er juillet 2011 à 1,64 million au 1er juillet 2012. Sur la période 2012-2016, la baisse serait au rythme annuel moyen de 3,3%. La tendance accentuée à la baisse résulte du recul démographique des pensionnés, des mesures de relèvement de l'âge de la retraite et du durcissement des conditions d'obtention d'une retraite anticipée.

La baisse des effectifs de bénéficiaires de prestations familiales se poursuivrait avec une évolution moyenne du nombre de familles de -3,9% entre 2012 et 2016. Cette baisse est liée à l'évolution de l'activité des conjoints hors du monde agricole. Les familles sont ainsi disposées à faire un choix d'affiliation à un régime qui n'est pas forcément celui de la MSA.

Suite à la mesure instaurant un recul de l'âge du départ à la retraite, le nombre total des bénéficiaires de pension d'invalidité poursuivrait sa progression, passant de 14 031 en 2012 à 14 249 en 2016.

L'effectif des actifs cotisants (assurés en activité cotisants en vieillesse) continuerait de diminuer au rythme annuel moyen de 1,9 % entre 2012 et 2016.

Tableau 7
POPULATION DE BENEFICIAIRES* ET DE COTISANTS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES - PERIODE 2011 A 2016

	2011	Prévisions				
		2012	2013	2014	2015	2016
Bénéficiaires - maladie	1 626 436	1 573 156	1 517 022	1 463 784	1 409 133	1 355 691
Familles bénéficiaires de prestations légales	83 152	80 242	77 112	74 028	71 067	68 224
Titulaires de pensions vieillesse	1 685 400	1 636 384	1 585 340	1 535 105	1 478 907	1 423 698
Titulaires de pensions d'invalidité	13 755	14 031	14 249	14 249	14 249	14 249
Actifs cotisants**	518 487	508 117	497 955	488 992	479 701	470 587

* Dénombrement au 1^{er} juillet à l'exception des familles bénéficiaires

** La notion d'actif cotisant est définie à l'article D. 134-4 du CSS :

«Est considéré comme cotisant actif toute personne quel que soit son âge, exerçant une activité professionnelle, assujettie à un régime obligatoire de sécurité sociale et qui verse personnellement ou pour laquelle est versée une cotisation.»

Source : MSA

Tableau 8
HYPOTHESES D'EVOLUTION DE LA POPULATION DE BENEFICIAIRES ET DE COTISANTS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES PERIODE 2010 A 2016

	2011/2010	Prévisions				
		2012/2011	2013/2012	2014/2013	2015/2014	2016/2015
Bénéficiaires - maladie	-3,3%	-3,3%	-3,6%	-3,5%	-3,7%	-3,8%
Familles bénéficiaires de prestations légales	-3,5%	-3,5%	-3,9%	-4,0%	-4,0%	-4,0%
Titulaires de pensions vieillesse	-2,4%	-2,9%	-3,1%	-3,2%	-3,7%	-3,7%
Titulaires de pensions d'invalidité	2,1%	2,0%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%
Actifs cotisants	-1,9%	-2,0%	-2,0%	-1,8%	-1,9%	-1,9%

Source : MSA

Méthodologie

Tous les organismes de Sécurité sociale sont tenus de réaliser les tableaux de prévisions de leurs charges, de leurs recettes et de leurs prévisions de population conformément notamment à la loi organique sur les lois de finance de la sécurité sociale. (Loi organique n° 2005-881 du 2 août 2005, publié au JO du 3 août 2005).

Le tableau centralisé des données comptables (TCDC) est un outil permettant à tous les régimes de Sécurité sociale de présenter leurs comptes sous une forme unifiée. Chaque régime constitue son TCDC qu'il envoie à la Mission comptable permanente (MCP) au Ministère chargé de la Sécurité sociale. Les résultats sont ensuite repris et commentés dans le rapport de la Commission des comptes de Sécurité sociale (CCSS) de septembre. Ce rapport sert à l'élaboration du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

La direction des études, des répertoires et des statistiques participe en réalise les prévisions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Ces prévisions financières intègrent les mesures législatives en vigueur ainsi que les hypothèses macro-économiques transmises par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) à l'ensemble des régimes. Ces prévisions sont présentées dans le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale. Elles n'intègrent pas les mesures présentées dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2013.

PRINCIPALES HYPOTHESES MACRO-ECONOMIQUES POUR LA PERIODE 2011-2016

	2011	Hypothèses d'évolution				
		2012	2013	2014	2015	2016
Prix hors tabac	2,10 %	2,00 %	1,75 %	1,75 %	1,75 %	1,75 %
Revalorisation des pensions	1,80 %	2,10 %	1,99 %	1,80 %	1,75 %	1,75 %
Revalorisation de la BMAF	1,50 %	0,75 %	1,56 %	1,75 %	1,75 %	1,75 %
SMIC	1,81 %	3,22 %	1,72 %	2,20 %	2,28 %	2,28 %
ONDAM	2,90 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Plafond de la sécurité sociale	2,10 %	2,90 %	2,00 %	2,70 %	2,80 %	2,80 %

Source : DSS

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de 4 branches : la maladie-maternité-invalidité-décès, les accidents du travail et maladie professionnelle, la retraite, la famille. La branche famille est prise en compte par la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) pour sa partie technique.

Le régime des non-salariés agricoles a une branche supplémentaire : la retraite complémentaire obligatoire (RCO).

Le champ des données regroupe la métropole et les départements d'outre-mer (DOM).

En savoir plus : Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2013 : la place du régime agricole

Sigles cités :

ATEXA	: Accident du travail des non-salariés agricoles
ATMP	: Accident du travail et maladie professionnelle
BMAF	: Base mensuelle des allocations familiales
CCSS	: Commission des comptes de Sécurité Sociale
CNAF	: Caisse nationale des allocations familiales
DOM	: Département d'outre-mer
DSS	: Direction de la Sécurité sociale
ITAF	: Impôts et taxes affectées
MCP	: Mission comptable permanente
NSA	: Non-salarié agricole
PLFSS	: Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Responsable de la publication, Alain Pelc - Rédactrice en chef, Ghislaine Rosay
40 rue Jean Jaurès	Département Mission synthèses, Ghislaine Rosay - Synthèse réalisée par Vanessa Guérin
93647 Bagnolet cedex	Diffusion, Claudine Gaillard <gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr>



RCO : Retraite complémentaire obligatoire
TCDC : Tableau centralisé des données comptables